

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 1/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la Commission permanente du jeudi 29 janvier 2015

Sur la :

x 1^{er} proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Non

X Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

Vote de la répartition de la DHG 2015-2016 (code d'emploi)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY
Prénom : Annie

Signature :

Date 25/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/02/2015

Date de publication : 26/02/2015

Date d'exécution : 29/02/2015

AVIS TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 1BIS/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la Commission permanente du jeudi 29 janvier 2015

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la motion déposée par les enseignants relative à la répartition de la DHG 2015-2016.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie

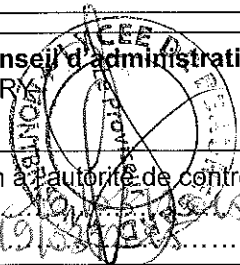
Signature :

Date 25/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/02/2015

Date de publication

Date d'exécution :



ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord de principe voyage scolaire

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 02/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve le voyage à LANAS (Ardèche) de la classe TGA du 27/04/2015 au 28/04/2015, 26 élèves et 3 accompagnateurs.

Pièce(s) jointe(s)

x Non Oui

Nombre 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie

Signature :

Date : 25/02/2015

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 26/02/2015

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord de principe sorties scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 03/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve les sorties suivantes :

- au Salon EUROBOIS à EUREXPO Lyon des 2TMA, 1ères MA et TMA du 05/03/2015, 39 élèves et 5 accompagnateurs.
- à l'observatoire de St Genis Laval et planétarium de St Etienne des 1ères MEI et TMA du 09/04/2015, 26 élèves et 3 accompagnateurs.
- à Lyon EUREXPO des 2nds TU et 1ères MEI du 07/04/2015, 29 élèves et 4 accompagnateurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Mme D'HENRY
Prénom : Annie

Signature :
Date 25/02/2015

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 26/02/2015

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 04/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à convoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement du voyage à LANAS (Ardèche) de la classe TGA du 27/04/2015 au 28/04/2015, 26 élèves et 5 accompagnateurs et accepte les dons y afférents.

Montant de la participation des familles : 85.00 €

Don : 2650.00 €

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14 .Pour : 14

Contre : 0

.Abstentions : 0 Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie

Signature :

Date : 25/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/02/2015

Date de publication : 26/02/2015

Date d'exécution : 26/02/2015

Académie de LYON
Numéro de l'EPL : 0420075D
LYCEE PROFESSIONNEL DE BEAUREGARD
4 Avenue Paul Cézanne- CS 40159 42604 MONTBRISON
04 77 96 71 71

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 05/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation du don pour la sortie au salon EUROBOIS à EUREXPO Lyon le 05/03/2015 des 2TMA, 1ères MA, TMA 39 élèves et 5 accompagnateurs

Don coopérative : 560.00 €

Pièce(s) jointe(s)



Non x Oui

Nombre 1

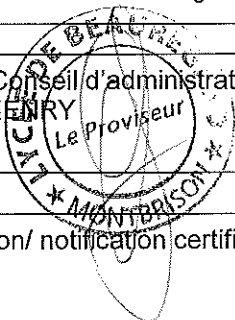
Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie



Signature : 25/02/2015

Date :

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 26/02/2015

Académie de LYON
Numéro de l'EPLE : 0420075D
LYCEE PROFESSIONNEL DE BEAUREGARD
4 Avenue Paul Cézanne- CS 40159 42604 MONTBRISON
04 77 96 71 71

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des sorties scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 06/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement de la sortie à l'observatoire et planétarium de St Etienne des classes 1ères MEI et TMA du 09/02/2015, 26 élèves et 4 accompagnateurs et accepte les dons y afférents.

Montant de la participation des familles : 6.50 €

Don coopérative : 330.00 €

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14 Pour : 14

Contre : 0

.Abstentions : 0 Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY Annie

Prénom : Annie

Signature :

Date : 25/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/02/2015

Date de publication : 25/02/2015

Date d'exécution : 26/02/2015

Académie de LYON
Numéro de l'EPL : 0420075D
LYCEE PROFESSIONNEL DE BEAUREGARD
4 Avenue Paul Cézanne- CS 40159 42604 MONTBRISON
04 77 96 71 71

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 07/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY Annie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation du don pour la sortie à Lyon EUREXPO salon de l'industrie le 07/04/2015 des 2nds TU et 1ères MEI, 29 élèves et 4 accompagnateurs

Don coopérative : 580.00 €

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Mme D'HENRY
Prénom : Annie

Signature : 25/02/2015
Date :

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 26/02/2015

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 08/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation d'un accord de mandat entre le Lycée Professionnel de Beauregard et le GIPAL Formation (Groupement d'intérêt public de l'académie de Lyon), 50 cours de la République – CS 90198 – 69624 VILLEURBANNE Cedex, représenté par M Marc FLECHER, directeur du GIPAL Formation concernant la gestion du projet DEFI+ dans le cadre du programme ERASMUS.

Cet accord est accordé pour la durée du projet.

Pièce(s) jointe(s)



Non

x

Oui

Nombre 1

:

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

.Pour : 14

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie

Signature :

Date : 25/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/02/2015

Date de publication : 19/03/2015

Date d'exécution : 19/03/2015

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 09/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation d'une convention entre le Lycée Professionnel de Beauregard et L'Association EGEE(Entente entre les Générations pour l'Emploi et L'Entreprise)Rhône-Alpes domiciliée 20 rue Balay 42000 ST ETIENNE représenté par son délégué départemental Monsieur Georges Pothin, relative à la préparation d'embauche pour les classes Bac comptabilité, secrétariat, commerce, ARCU, MEI, TU, TMA.

Les intervenants d'EGEE Rhône-Alpes interviennent bénévolement sur cette mission.

En contrepartie le Lycée participe aux frais de fonctionnement de l'association pour un montant forfaitaire de 1800.00 €.

Pièce(s) jointe(s)



Non

x Oui

Nombre 1

:

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

.Pour : 14

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie

Signature :

Date : 25/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/02/2015

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise au rebut d'objets confectionnés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 10/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents :

Quorum : 14



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le mardi 24 février 2015

Le Conseil d'administration

Convoqué le vendredi 6 février 2015

Réuni le mardi 24 février 2015

Sous la présidence de Mme D'HENRY

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la mise au rebut des objets confectionnés pour la somme de 84.00 € suivant la liste ci-jointe.

Pièce(s) jointe(s)



Non

x

Oui

Nombre ...1.....

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Mme D'HENRY

Prénom : Annie

Signature :

Date : 25/02/2015

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire : 26/02/2015

LYCEE PROFESSIONNEL DE BEAUREGARD

OBJETS CONFECTIONNES JANVIER 2015

MISE AU REBUT

Echiquier	OC n° 3/1996	3,00 €
Planche à découper	OC n° 5/2010	12,00 €
Chevet	OC n° 4/2011	59,00 €
Caisse à outils	OC n° 16/2014	10,00 €

TOTAL =	84,00 €
---------	---------